



**PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PRIVILÈGES**

**Première session de la
57^e législature
du Nouveau-Brunswick**

le 16 décembre 2010

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Harrison, président
M. Steeves, vice-président
M. S. Robichaud

M. Bonenfant
M. Albert
M. Bernard LeBlanc

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des privilèges demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent des privilèges pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Bonenfant, appuyé par M. S. Robichaud, M. Harrison est élu président du comité.

Sur la motion de M. S. Robichaud, appuyé par M. Bonenfant, M. Steeves est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Bev Harrison